



Ne pas utiliser les points de récupération des déchets entre 21h et 7h.



ORDURES MÉNAGÈRES: tous les lundis et jeudis... ou au point de récupération le plus proche. Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées. Seuls les sacs noirs 35 litres agréés sont admis!



UN NOËL RÉUSSI

Tous les lundis du mois de janvier, la voirie procède au ramassage des sapins de Noël, qui sont à déposer en bord de route.

le meilleur déchet est celui qui n'existe pas

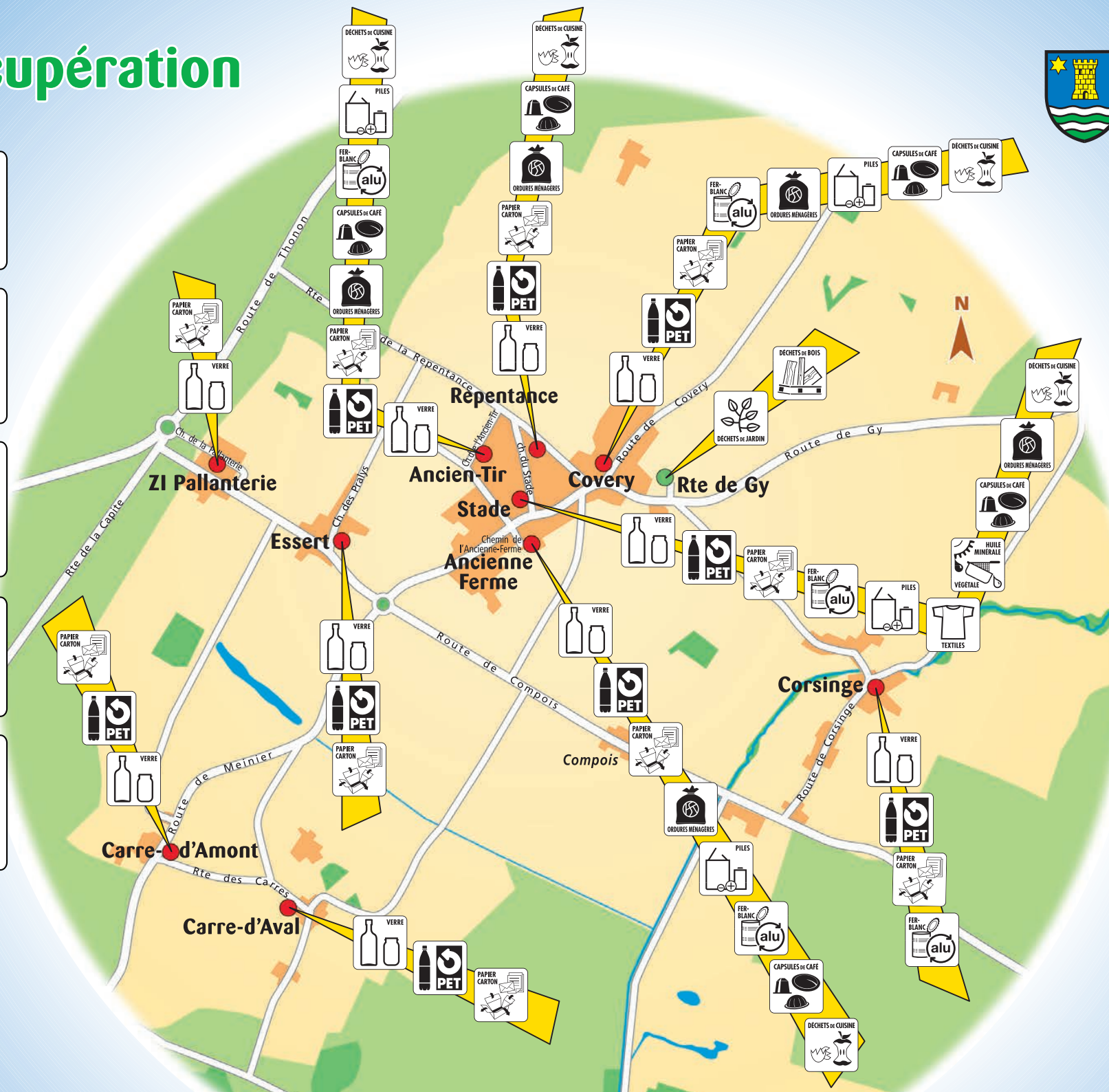
Les points de récupération ne sont pas des décharges! Merci de respecter la propreté de ces lieux et de ne rien déposer hors benne.

Les contrevenants s'exposent à une amende dès CHF 200,- (art. 43 LGD).



Une question? Info-service, chemin de la Gravière 4, tél. 022 546 76 00

www.ge.ch/comment-trier-ses-dechets



POINTS de RÉCUPÉRATION

VERRE Bouteilles, flacons et bocaux. Les verres doivent être exempts de fermetures métalliques, en liège, plastique ou caoutchouc. Sont à exclure: les verres à vitres, miroirs, ampoules électriques, faïence, céramique, porcelaine, etc.

PET Seules les bouteilles pour boisson sont recyclables. Il est très important d'éviter tout mélange entre le PET et d'autres plastiques (le sigle PET apparaît sur les bouteilles recyclables). Les bouteilles de lait en plastique blanc, les bouteilles ayant contenu du shampoing, de l'huile, etc. ne sont pas recyclables!

PAPIER / CARTON Journaux, magazines, enveloppes, emballages etc. Le papier doit être propre (exempt d'huile ou autre substance). Non recyclables: mouchoirs et serviettes en papier, briques de lait et de thé froid, feuilles autocollantes, papiers souillés, etc.

ALU / FER BLANC Boîtes de boisson, feuilles de ménage, tubes de mayonnaise et de dentifrice, barquettes etc. Non recyclables: papiers d'emballages de beurre et cigarettes, sachets de potage, sauces, etc.

PILES Toutes les catégories de piles et chargeurs. Retour auprès des magasins et des points de vente spécialisés ou dans les récipients prévus à cet effet aux points de récupération. En aucun cas les jeter dans la nature ou dans les poubelles.

TEXTILES Tous les types de vêtements qui sont encore portables, ainsi que le linge de maison (rideaux, draps, nappes etc.), chaussures empaquetées par paire. Les textiles doivent être aussi propres que possible et surtout secs.

HUILES VÉGÉTALES Huiles de friture uniquement.

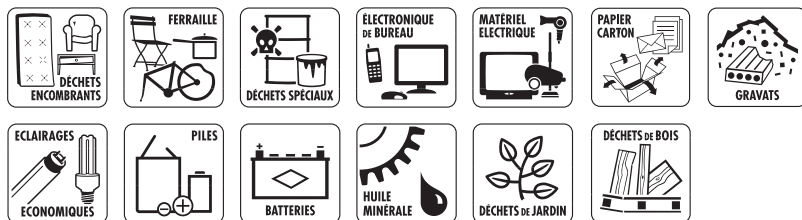
HUILES MINÉRALES Huiles de vidange moteur (toxique). Les solvants, le pétrole, la benzine etc. ne doivent pas être déversés dans les conteneurs!

DÉCHETS DE CUISINE (en provenance des petites poubelles vertes): détails en dernière page.

CAPSULES CAFÉ Capsules de café usagées en aluminium. A exclure: tous les autres types et formes de capsule.

ORDURES MÉNAGÈRES Merci d'apporter de préférence vos ordures ménagères sur le point de récupération le plus proche! Seuls les sacs noirs homologués sont admis.

POUR TOUS VOS AUTRES DÉCHETS:



MOBILITRI récupère les déchets encombrants et les déchets spéciaux

MOBILITRI est une prestation qui remplace le ramassage des déchets encombrants dans 12 communes de la Rive gauche, dont Meinier. Vous pouvez ainsi vous débarrasser des déchets encombrants et spéciaux, sans avoir à vous rendre dans un Espace de récupération (ESREC) – La Praille par exemple.



MOBILITRI

Pour obtenir votre Pass: www.mobilitri.ch; si vous n'utilisez pas internet, vous pourrez exceptionnellement obtenir votre Pass sur place dans un des lieux de tri, ou en contactant MOBILITRI

Lieux de tri:
pas de planning fixe, voir sous www.mobilitri.ch/fr/lieux-de-tri

Pour les personnes à mobilité réduite: possibilité de bénéficier d'une levée à domicile des encombrants volumineux et déchets spéciaux (déchets à déposer au bord de la route*) en appelant MOBILITRI au 079 410 03 72, ou en allant sur www.mobilitri.ch/fr/levee-de-vos-encombrants.

* Si vous n'avez personne autour de vous pour vous aider à descendre les encombrants au bord de la route, MOBILITRI peut se charger de cette tâche, mais cette prestation est alors payante et à vos frais.

Pour contacter MOBILITRI: 079 410 03 72 ou info@mobilitri.ch

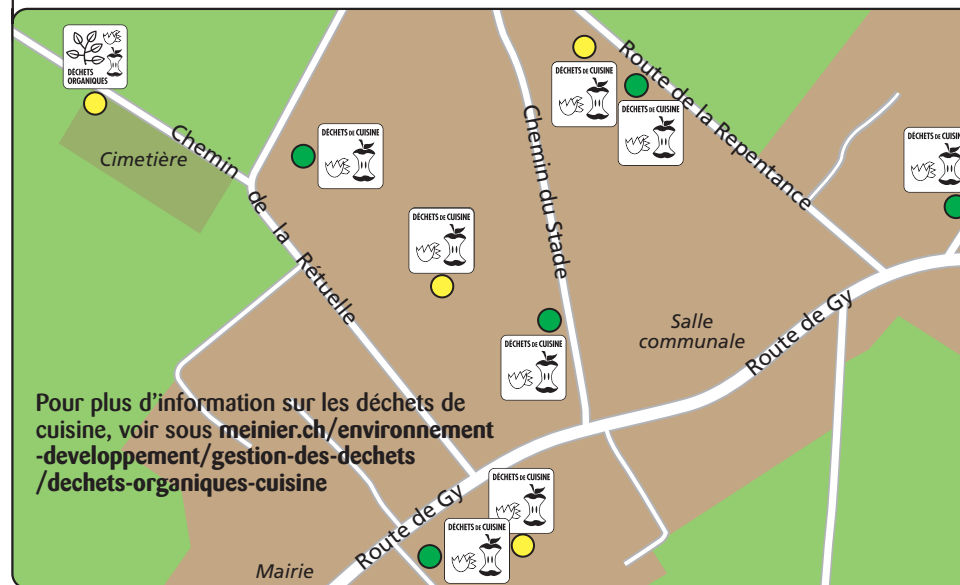
Il est donc interdit de déposer vos déchets en bord de route.

DÉCHETS DE CUISINE



DÉCHETS de CUISINE

4 points de compostage pour vos déchets de cuisine sont installés au village. Idéal pour tous ceux qui veulent diminuer leurs ordures ménagères et améliorer leur empreinte écologique. Merci de respecter les infos sur site.
Par ailleurs, vous pouvez déposer les sachets des déchets de cuisine de vos petites poubelles vertes dans les conteneurs ad hoc qui se trouvent dans les 5 points de récupération des déchets au centre du village.



Pour plus d'information sur les déchets de cuisine, voir sous meinier.ch/environnement/-developpement/gestion-des-dechets/dechets-organiques-cuisine

POINT de COMPOSTAGE

route de Gy 49



HORAIRES:

De MARS à NOVEMBRE, ouverture le mercredi de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

De DÉCEMBRE à FÉVRIER, ouverture le samedi de 10h00 à 13h00

Sont acceptés: le gazon, les tailles de haies, les broussailles et branchages.

Sont interdits: les souches et troncs d'arbres, les déchets de bois ainsi que les matériaux de construction en général comme le plâtre, béton cellulaire ou autre.



Mise à disposition gratuite de compost à utiliser comme amendement dans vos jardins.

ATTENTION, les entreprises ne sont pas autorisées à déposer des déchets dans ce lieu.



accepte aussi ces déchets, ainsi que ceux des entreprises.

conservez
-moi!

Commune de Meinier



trions mieux,
jetons moins.

Gestion des déchets 2022